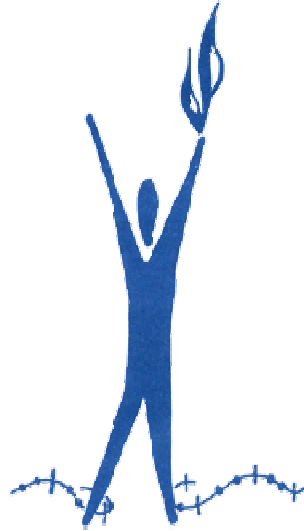


**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**« ITEKA N'IJAMBO »n° 8**

**Semaine du 23 au 29 mai 2016**

## TABLE DES MATIERES

Page

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0 .INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE .....</i>	<i>4</i>
<i>I.2 CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3 CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES .....</i>	<i>5</i>
<i>I.4 VIOLATION DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>8</i>
<i>III. FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>9</i>
<i>III.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>9</i>
<i>III.2. DES PERSONNES TUEES, PORTEES DISPARUES ET/OU BLESSEES DANS DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>9</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>12</i>

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

**CNDD-FDD:** Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**ECOFO :** Ecole Fondamentale

**EP :** Ecole Primaire

**ETB :** Ecole Technique de Bubanza

**FAB :**Forces Armées du Burundi

**LCVG :**Lésions Corporelles Volontaires Graves

**MSD :** Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

**PJ :**Police judiciaire

**PMPA :** Partis et Mouvements Politiques Armés

**PRODEFI :**Programme de Développement des Filières

**OPC :** Officier de Police Chef

**OPJ :** Officier de Police Judiciaire

**RN :** Route Nationale

**SNR :** Service Nationale de Renseignement

**UA :** Union Africaine

**VQ :**Vol Qualifié

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période du 23 au 29 mai 2016, d'importantes allégations de violations des droits humains ont été enregistrées : au moins 11 personnes ont été tuées, au moins 3 personnes ont été enlevées, au moins 1 personne portée disparue, au moins 11 personnes blessées et au moins 513 personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes affiliés au parti au pouvoir, les Imbonerakure.

La commune de Mugamba dans la province de Bururi et les zones urbaines considérées par le gouvernement burundais comme abritant des opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être la cible d'attaques et d'arrestations arbitraires. En plus, des militaires ex-FAB et des policiers Ex-PMPA qui ne soutiennent pas les agissements du pouvoir en place restent une autre catégorie ciblée.

En outre, la semaine a été aussi marquée par des faits témoignant toujours de la précarité de la situation sécuritaire. En effet, le phénomène des cadavres reste observable et les attaques armées continuent de faire des morts et des blessés.

### **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME**

#### **I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION DU DROIT A LA VIE**

##### **Un colonel ex- FAB tué en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura**

Un retraité de l'armée, ex-FAB, le Colonel Rufyiri Lucien, a été tué le 24 mai 2016, vers 10 heures du matin, devant le portail de la clôture de sa maison, lorsqu'il rentrait chez lui au quartier II, en zone urbaine de Ngagara. Ses bourreaux ont pris la fuite à bord d'une voiture à vitres fumées.

Selon des informations recueillies sur place, des hauts gradés de l'armée et de la police l'avaient toujours menacé de mort pour s'accaparer de ses terres se trouvant en zone Maramvya, commune de Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Certains avaient même commencé à ériger de force des maisons sur sa propriété.

La victime qui vivait d'élevage de vaches dans cette propriété s'était inquiété à plusieurs reprises des menaces qui pesaient sur lui depuis un bon bout de temps. Des sources variées affirment que des membres du parti CNDD-FDD menaceraient à mort des anciens dignitaires qui ont acquis de grandes propriétés de terres dans certains coins du pays.

##### **Une personne tuée en commune Burambi, province de Rumonge**

Le nommé Buzeze Jérôme a été tué à la machette le 25 mai 2016 sur la Colline Shembe, zone Maramvya en commune Burambi, province Rumonge. Selon les informations recueillies sur place, la victime était connue pour être un objet de manipulation de la police et des Imbonerakure de cette localité dans la traque des opposants au 3<sup>ème</sup> mandat. Ces derniers

auraient décidé de supprimer un témoin gênant qui pourrait les dénoncer un jour, selon des sources sur place.

### ***1.2. CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIES DE DISPARITIONS FORCÉES***

#### **Trois personnes portées disparues en zone urbaine Musaga, Mairie de Bujumbura**

Le matin de jeudi 26 mai 2016, la police a opéré une fouille-perquisition au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga. Trois personnes ont été arrêtées et conduites vers une destination inconnue, selon les sources sur place.

### ***1.3. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES***

#### **Arrestation d'un jeune lauréat de l'ETB en commune de Mugamba**

En date du 23 mai 2016, vers le matin, dans la commune de Mugamba, province de Bururi, un jeune du nom d'Edmond Mugisha, lauréat de l'ETB a été arrêté sur la colline Gitara, zone Mwumba, commune Mugamba en province de Bururi. Les militaires de la position de Muyange l'ont arrêté sans mandat, selon les sources sur place. Il a été conduit au poste de police de Mugamba pour y subir un interrogatoire. Le motif de son arrestation est resté inconnu, selon les mêmes sources.

#### **Un élève arrêté en commune Mukike, province Bujumbura rural**

En date du 23 mai 2016, des agents du SNR ont arrêté le nommé Mpundu Polycarpe, élève de 10<sup>ème</sup> au Collège communal de Nyabisaka en commune Mukike, province de Bujumbura rural. La victime a été appréhendée à la sixième avenue n° 38, zone urbaine de Cibitoke. Selon des sources sur place, elle était venue à Bujumbura le 22 mai, pour se faire soigner. La police l'a d'abord arrêtée et l'a emmenée au cachot de la zone de Cibitoke, où il est resté peu de temps, puis un véhicule du SNR immatriculé H 3838 A, est venu la prendre.

#### **Deux personnes arrêtées en commune Buyengero, province Rumonge**

Gaspard Mfashimana, ancien directeur de l'école primaire de Kwishwi et Arthémon Akeza, un enseignant de l'école primaire de la colline de Mujigo, ont été arrêtés par la police en commune Buyengero, province Rumonge. La police avait découvert un imperméable et une paire de bottines militaires au domicile de l'un de ces enseignants. Ces derniers étaient soupçonnés de tenir des réunions clandestines. Pourtant, aucun document en rapport avec ces réunions n'avait été trouvé.

#### **Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro**

Trois personnes ont été arrêtées, dans la commune Ndava, le matin du 27 mai 2016, à 5 heures 30 minutes par le SNR. Il s'agit d'un professeur de l'ECOFO du nom de Denis, membre du MSD, et de deux de ses voisins, Claude et son père Marc. Ils ont été emmenés au commissariat de police Mwaro, soupçonnés d'avoir des informations sur l'attaque survenue le 24 mai 2016 dans un bar de Ndava, qui a fait 2 morts dont 1 policier.

Après l'interrogatoire, la police a relaxé Claude et son père Marc mais a gardé Denis. Les proches de ce dernier pensent que c'est à cause de son appartenance politique que la police le harcèlerait. La population de la localité réclame plutôt des enquêtes sérieuses, sur cette attaque. Les sources sur place désignent des jeunes Imbonerakure comme étant à l'origine de ces arrestations. Ces derniers dénonçant abusivement ceux qui sont contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza ou ceux qui ne sont pas du CNDD-FDD, selon les mêmes sources.

### **Au moins 500 personnes arrêtées en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura**

Au moins 500 personnes ont été arrêtées par la police dans une fouille perquisition menée en date du 28 mai 2016, vers le matin, dans la zone urbaine de Bwiza, en Mairie de Bujumbura. Plusieurs personnes dont des jeunes gens en majorité, ont été sommées de monter dans des camions de police et ont été conduits à l'EP de Bwiza où certains ont dû payer des rançons avant d'être relâchés, selon des victimes de cette rafle.

### **Des détentions illégales en province de Rutana**

En date du 20 mai 2016, au cachot de police de Rutana, des détentions illégales ont été relevées. En effet, les dossiers de Kijigo Elias âgé de 17 ans accusé de LCVG, Nduwimana désiré âgé de 32 ans, accusé de vente des stupéfiants, Niyongabo Donatien âgé de 20 ans accusé de viol, Fyiri âgé de 31 ans accusé de VQ et destruction méchante, Sikubwabo Aline, âgé de 26 ans accusé de VQ et Nitunga Thaddée âgé de 20 ans accusé de VQ et Niyongabo Eric âgé de 19 ans accusé de Viol.

Les dossiers de ces derniers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 14 avril, 10 mai, 13 avril, 13 mai, 15 mai, 15 mai et 15 mai 2016.

En principe, c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale qui stipule que « Dès que l'enquête a été établie à l'encontre d'une personne gardée à vue des indices graves et concordants de nature à motiver son inculpation, l'auteur présumé de l'infraction ne peut plus être entendu dans le cadre de la garde à vue à laquelle il doit être mis fin. Il doit être conduit sans délai devant le Procureur de la République qui décide de sa libération ou de son transfert dans un établissement pénitentiaire. »

Selon le procureur, quant aux irrégularités signalées ci-haut, il avait dit que c'était à cause du manque de personnel.

## **Seize personnes refoulées du Rwanda et détenues par le SNR en province de Kirundo**

Elles ont été « accueillies », le 18 mai 2016, au poste frontalière de Gasenyi par le SNR après leur refoulement par les autorités rwandaises. Au lieu d’être mis dans un centre de transit, ils ont été arrêtés et retenus dans le cachot du SNR à Kirundo. Il s’agit de :

1. Emanuel Twagiramukama, 28 ans, colline Mukoni, commune Muyinga, province Muyinga,
2. Shaban Ndacayisaba, 18ans, collineNyamirambo, commune Muyinga, province Muyinga,
3. Edouard Ndayikengurutse, 25ans, colline Gitwenzi, commune Ntega, province Kirundo,
4. Richard Niyonkuru, 23ans, colline Muyumpu, commune Bugabira, province Kirundo,
5. Elie Bizimana, 20ans, colline Marembo, commune Busoni, province Kirundo,
6. Faustin Minani, colline Murore, commune Busoni, province Kirundo,
7. Juvénal Bintunimana, 24ans, colline Yaranda, commune Kirundo,
8. Nestor Barakamfitye, 23ans, colline Gahosha, commune Gitobe, province Kirundo,
9. Anicet Nduwayezu, 37ans, colline Kiremera, commune Kirembe, province Ngozi,
10. Jean Nsengiyumva, 18ans, colline Gicumbi, commune Marangara, province Ngozi,
11. Pascal Manirambona, 27ans, colline Kinanira, commune Giteranyi, province Muyinga,
12. Moise Tuyisenge, 17ans, colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza,
13. J.Marie Ndacayisaba, 29ans, colline Mafu, commune Tangara, Province Ngozi,
14. Benjamin Mayagugwa, 30ans, colline Nyando, commune Tangara, province Ngozi,
15. Emma Niyomugenzi, colline Nyarunazi, commune Kirundo, province Kirundo,
16. Nsengiyumva, 24ans, colline Kirungo, commune Tangara, province Kirundo,

## **Une personne arrêtée par un chef de zone Ngozi rural et détenue au cachot de la PJ Ngozi**

En date du 24 mai 2016, vers 13 heures, le nommé Nsabimana Vincent de la colline Gahwazi, commune et province Ngozi, a été arrêté par le chef de zone Ngozi Rural. La victime était avec un ami dans une buvette de la bière locale. Elle a été directement conduite au cachot de la PJ Ngozi. Dans le registre d’écrou, il n’est marqué ni la date d’entrée ni l’infraction.

## **Des personnes arrêtées par des Imbonerakure en province de Kirundo**

- Audace Bunani âgé de 28 ans, vivant sur la colline Gatara en commune Busoni, a été arrêté le 20 mai 2016 par un Imbonerakure du nom de Damascène, avant d'être remis au SNR ;
- Innocent Nkuzimana, 26ans, colline Murama, commune Kirundo a été arrêté par un Imbonerakure du nom de Niyonzima ;
- Oscar Nduwayezu, 35ans, colline Rugeroll, a été arrêté par des Imbonerakure le 21 mai ;
- Pascal Bizimana, 23ans, colline Kireka, commune Kirundo, a été arrêté par un certain Ndayisaba, membre du parti du pouvoir.

Toutes ces personnes ont été remises par après au SNR qui les a mises dans le cachot sans motif valable.

## **Une personne arrêtée par la population accusée d'insulter un chef de colline**

En date du 23 mai 2016, Ndarugirire Gabriel, habitant de la colline Nyamiyogoro, zone et commune Muruta, province de Kayanza, a été arrêté par la population de la même colline. Il était accusé par cette dernière d'avoir insulté le chef de colline et d'avoir vendu deux porcs qu'il avait reçus du PRODEFI. Il a été ensuite incarcéré au cachot de la commune Muruta le même jour.

### ***1.4. VIOLATION DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE***

En date du 13 mai 2016, au cachot de police de Rutana, il y avait des détenus Elias Kijigo âgé de 17 ans, accusé de LCVG, Léopold Nshimirimana âgé de 25 ans, accusé de l'anthropophagie, Thérence Ciza âgé de 32 ans, accusé de vol simple, Daniel Nyobeye âgé de 41 ans, accusé d'abus de confiance et de vol qualifié dont les dossiers ont été clôturés dans les différents postes de police de la province de Rutana respectivement en dates du 27, 27,28 et 29 Avril 2016. Jusqu'en date du 13 mai 2016, ils n'étaient pas encore mis sous mandat d'arrêt ni en liberté provisoire, ce qui est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure Pénale qui oblige le Parquet de mettre immédiatement les retenus sous un mandat d'arrêt ou de les libérer.

### ***II. CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Rosalie Niyonzima âgée de 27 ans, a été battue et renvoyée chez elle par son mari légal avec ses deux enfants respectivement âgés de 5 ans et 3 ans. La scène s'est déroulée en date du 17 mai 2016, vers 21 heures sur la colline de Gihofi, commune de Bukemba en province de Rutana, selon les sources sur place. D'après la victime, son mari avait une concubine qu'il voulait à tout prix amener au lit conjugal. La victime a saisi le tribunal de résidence pour demander la pension alimentaire des enfants.

Estella Himirimana a poignardé son mari sur la colline Yandaro, zone Jene, commune Kabarore en date du 21 mai 2016. La victime a été vite évacuée et hospitalisée au centre de



santé de Jene. La dame en état d'ivresse était rentrée tardivement. Elle a été arrêtée et emprisonnée dans le cachot de la commune Kabarore.

### **III. FAITS SECURITAIRES**

#### **Une préfète poignardée par un élève**

- Noëlla Mawumbwa, préfète des études à l'Ecole Paramédicale de Muramvya, a été poignardé en date du 27 mai 2016. Le présumé auteur est un élève qui venait d'échouer à l'examen d'Etat. La victime a été évacuée à l'hôpital de Muramvya. Selon le Directeur de l'école, l'élève a été appréhendé par la police.

#### **III.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES**

- Un cadavre a été découvert à Butuhurana, commune Isale, province de Bujumbura, le matin du 23 mai 2016. Les yeux de la victime avaient été arrachés d'où elle n'a pas pu être identifiée.
- En date du 23 mai 2016, vers le soir, un corps sans vie a été retrouvé sur la colline de Gasagara, commune de Makebuko, province de Gitega. Les sources sur place ont indiqué que la victime, Mathias Ruzobavako âgé de 55 ans a été poignardé. Il avait passé la soirée dans un bistrot de la place.
- En date du 23 mai 2016, un cadavre d'un jeune homme a été retrouvé dans la matinée de dimanche sur la colline Kaboga, zone Mugomera commune et province Ngozi. La victime était un motard de cette localité et aurait été tué dans la nuit de samedi. Sa moto avait été volée, selon les informations recueillies sur place.
- Un homme du nom de Dominique a été tué en date du 23 mai 2016, vers 9 heures du matin sur la colline de Mugendo-Ruko, zone de Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Selon nos sources, la victime ferait partie d'une bande armée de la localité et aurait été tué par un de ses frères d'armes.

#### **III.2. DES PERSONNES TUEES, PORTEES DISPARUES ET/OU BLESSEES DANS DES ATTAQUES ARMEES**

- Le soir du 24 mai 2016, deux personnes ont été blessées par grenade au quartier 1 à « Ku Mwibere », de la zone Buterere, d'après une source administrative ;
- Deux personnes tuées dans une attaque armée dans un bar en commune Ndava, province Mwaro :

Un OPJ surnommé Afandé et une sentinelle à la permanence du parti CNDD-FDD ont été tués lors de l'attaque perpétrée par des hommes armés non identifiés sur la colline Ndava, province Mwaro en date du 24 mai 2016. Au cours de cette même attaque Eric, l'infirmier au dispensaire de Ndava, Dieudonné enseignant à l'EP Ndava et une sentinelle du bar attaqué ont été blessés.

➤ **Une personne tuée en commune Mutaho, province de Gitega :**

Une personne prénommée Jonas a été tuée, le 26 mai 2016, sur la colline Nzove, commune Mutaho, province Gitega. Elle aurait été victime de conflits de leadership au sein du parti CNDD-FDD entre des Imbonerakure et leurs représentants. Les informations recueillies sur place, affirment qu'elle aurait été tuée par ses confrères du parti CNDD-FDD, dont le chef de colline qui l'accusait d'avoir été auteur de l'attaque dirigée contre un ménage d'une certaine Clotilde, membre influent au sein de ce parti.

➤ **Un officier de police porté disparu en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura :**

Le Commissaire de Police NDIKURIYO Jérôme, ex-PMPA est porté disparu depuis le 27 mai 2016. Il est tombé dans une embuscade des hommes en uniformes militaires au moment où il rentrait de son bistrot communément appelé « KWIBUYE », dans la zone urbaine de Kamenge. Certains témoins ont affirmé que les auteurs de cet enlèvement seraient des agents du SNR. D'autres disent qu'il n'était pas en bons termes avec certains hommes forts du pouvoir tandis qu'une autre opinion pense que Jérôme aurait été victime des conflits fonciers autour d'une propriété dans la province Bubanza.

➤ Un policier a été blessé par une grenade qui a été lancée au quartier 9 de la zone urbaine de Ngagara, en Mairie de Bujumbura, tout près du domicile du porte-parole du parti CNDD-FDD, Honorable Gélase Ndabirabe. Ce fait s'est passé le 27 mai 2016, vers 19 heures 30 minutes. Celui qui aurait lancé la grenade l'a fait à partir d'une maison en chantier qui se trouve en face du domicile ciblé. Le porte-parole de la police a pourtant affirmé que cette grenade n'avait pas été lancée en direction de la demeure de Monsieur Gélase Ndabirabe.

➤ Des hommes armés ont tendu une embuscade en date du 24 mai 2016, sur la RN 3, au niveau de la localité de Nyaruhongoka, commune de Muhuta, en province de Bujumbura, blessant une femme. Selon les sources sur place, une importante somme d'argent dont le montant est inconnu a été volée.

- En date du 19 mai 2016, vers 19 heures, sur la colline de Nyamabuye, zone de Kinzanza en commune de Gitanga de la province de Rutana, Ndiokubwayo Vincent, âgé de 32 ans, a été battu et blessé par des Imbonerakure, des jeunes affiliés au parti au pouvoir de la localité. Ces derniers faisaient la patrouille. Il a été malmené, accusé de rentrer à des heures avancées. D'après les sources sur place, c'était un prétexte car la victime appartiendrait au parti de l'opposition, le FNL de Agathon Rwaswa. Par après, il s'était rendu au centre de santé de Kinzanza pour subir des soins. Il voudrait bien porter plaintes une fois rétabli, car il a vu certains visages qu'il connaissait. Cependant, il aurait peur des représailles et de l'impunité dont jouissent les Imbonerakure du CNDD-FDD.
  
- Au moins trois personnes blessées ont été enregistrées lors d'une attaque à la grenade qui avait ciblé le bar chez Masumbuko se trouvant à la 4<sup>ème</sup> Avenue du quartier Ngozi, dans la zone urbaine de Kinama, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura, en date du 28 mai 2016, vers 20 heures. Parmi les blessés, se trouvait la femme du propriétaire du bar. Signalons que le bar se trouve non loin du chef-lieu de la zone Kinama, selon les sources sur place.
  
- En date du 26 mai 2016, une personne connue sous le nom de Kavyonzi a été tuée par des hommes armés non identifiés sur la colline Ruhinga, commune Mugamba, province de Bururi. Les mobiles de ce meurtre ne sont pas connus.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations et allégations de violations consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées.

L'évolution de la situation sécuritaire reste aussi marquée par des attaques armées, témoignant de la libre circulation des armes à feu, ce qui contribue à la précarité de la situation sécuritaire.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue ITEKA recommande :

##### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De respecter et de faire respecter les droits de ses citoyens.

##### **B) A l'UA**

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais qui vient d'être relancé, le 22 mai 2016, pour que les violations de droits de l'homme et l'insécurité grandissante dans le pays cessent

##### **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains

##### **D) A la Médiation Tanzanienne**

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée

##### **E) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.